

L'ABELLE.
LUNDI MATIN, 16 JUIN 1853.
INTERIEUR.
Nouvelles-Orléans, 15 juin.
Les mauvais temps qui à régna dans la soirée de samedi dernier ont été la raison pour laquelle l'Assemblée des députés, convoquée pour ce jour, à la salle d'Orléans, n'a pu avoir lieu. Quelques citoyens savaient, guidés par leur patriotisme, ont cependant au braver l'inclémence du vent et se sont rendus à l'Assemblée désignée. Vers huit heures, M. B. Marigny ayant été appelé au fauteuil, M. J. H. Holland et M. Christy étant désignés comme vice-président, et M. Martin Gordon jnr. Sr. High et J. Bayou, comme secrétaires; le président prit la parole et engagea les membres présents à ajourner la séance à samedi prochain 20 du courant à 8 heures précises du soir. Cette motion étant mise aux voix a reçu l'approbation de tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT JACKSON ET LA FRANCE.
Un citoyen très respectable de cette ville, récemment arrivé de Washington, possédant l'estime et l'amitié du président, se trouvait en conversation avec le vieux général lorsque l'on annonça la nouvelle que la chambre des députés avait adopté la loi relative à l'indemnité américaine. L'indemnité de M. Valazé devenant le sujet de la conversation, le Président dit: «La France veut avoir une explication de mon message; elle bien elle la recevra; mais elle ne s'explique pas sur ce que non seulement elle sera satisfaite à la nation française, mais encore à la dignité de son peuple américain.»

D'après ces paroles de Jackson nous ajouterons ce que nous avons précédemment avancé que jamais il n'a eu l'intention d'insulter la France. L'outrage n'a eu qu'un caractère. La conduite du président a été mal interprétée; en conséquence une semblable explication de sa part ne saurait passer pour une apologie; on ne peut la considérer que comme un éclaircissement. L'honneur américain, la dignité du vieux patriote ne peuvent être compromises par une semblable explication.

Il est évident, d'après le texte même du message, que Jackson n'a jamais songé à outrager la France. La mesure qu'il a proposée n'aurait point été interprétée par la nation comme une insulte. La force, la puissance et l'énergie du peuple français sont trop justement reconnus pour que son présumé jamais qu'une menace puisse lui donner des sujets de crainte.

Nous espérons donc, que d'après ce que nous venons de dire de l'intention de Jackson; la France trouvera amplement satisfait, lorsque l'explication de son message sera revue d'un caractère d'efficacité; et que les deux nations finiront de bon cœur en songeant qu'un malin interprète pouvait faire couler des flots de sang et détruire la bonne harmonie qui doit régner entre elles.

Nous apprenons, d'une source certaine, que l'on doit commencer très incessamment la construction, sur le plan Jackson, de l'Hôtel des Monnaies. L'approvisionnement fait par le congrès pour l'érection de cet édifice est de deux cent cinquante mille piastres. D'après le plan soumis et adopté, on ajoute que ce sera un des plus beaux monuments des Etats Unis.

Samedi dernier le Conseil de Ville a été obligé d'ajourner par le manque de quorum. Sur l'invitation de trois membres, une séance est convoquée pour ce soir. L'élection des commissaires de police aura nécessairement lieu.

Le chemin à couloir portatif, dernièrement inventé par M. Louis Gompert a produit beaucoup de sensation. L'appareil consiste en huit bandes de fer jointes bout à bout et mobiles sur l'axe de jonction, formant un polygone dans lequel la roue se trouve circonscrite. Chaque mouvement de rotation fait porter successivement à terre les faces du polygone qui offre à la roue une surface plane semblable à celles en usage sur les chemins à couloirs ordinaires.

INCENDIE AFFREUX.
Une grande partie de la ville de Charleston réduite en cendres.
Nous apprenons avec peine, par le *Norweg* de Charleston du 4 du courant qu'un incendie affreux a réduit en cendres une grande partie de cette ville. Le feu a pris naissance vers minuit et demie dans une échoppe de charbon à quelques portes de distance de l'établissement de M. Rame. Les deux maisons firent bientôt consumées. Le vent soufflant de côté de l'Ouest. Au point du jour l'incendie faisait encore de grands ravages. Plus de 200 maisons étaient entièrement brûlées. Le vent soufflant toujours avec violence de la partie de l'Ouest. Toutes les maisons situées sur le côté Ouest de Meeting street, entre les rues Market et Hazel et sur tout totalement détruites à l'exception de deux édifices en briques, cygniques, et faisant l'encoignure des rues Meeting et Market. D'après la direction du vent on pense que le feu ne s'étendrait pas au-delà de cette dernière rue. Sur l'autre côté de Meeting street, la scène était plus affligeante; toutes les maisons étaient devenues la proie des flammes. L'incendie avait même consumé quelques édifices au-delà de Hazel street, on présumait cependant que le feu ne s'étendrait pas plus au Nord. Les deux chemins entre Hazel, Meeting, Market et Maiden Lane creusés n'offraient que des monceaux de ruines à l'exception d'une ou deux maisons à l'épreuve du feu. L'incendie avait traversé Maiden Lane et faisait de grands ravages sur le côté Est de la rue Anson; il ne s'arrêta probablement qu'à la rivière. Le feu venait de s'éteindre à la halle aux viandes. Il était impossible de calculer encore quel serait le total de la perte éprouvée. Nous espérons cependant que la poste prochaine nous fournira les détails de cette affreuse catastrophe. Car, à l'époque où le journal rendait compte de ce désastre l'incendie faisait encore de grands ravages.

NOUVELLES D'ANGLETERRE DE DEUX JOURS PLUS RECENTES.
Par l'arrivée du navire *Amakassar*, parti de Liverpool le 3 mai, nous avons obtenu des nouvelles jusqu'au 2 des nouvelles de France sont de 2 jours plus récentes, mais ne contiennent rien de bien intéressant.

SOUMAIRES DE NOUVELLES ETRANGERES.
Espagne.—Le fameux général Carriar a été fait prisonnier et fusillé. Les généraux Rodil et Balansa occupent par intérim le ministère de la guerre en l'absence de Valdez qui est allé remplacer le général Mina.
Le fameux baron de Boulogne, onésime de son Michel arrêté depuis quelque temps à Alger a été envoyé aux galères à Penon de la Granara.
Le conseil de Sardaigne est encore prisonnier dans la citadelle de Barcelone, on en ignore les motifs.
Un régiment de Cavalerie de la milice urbaine de Saragosse ayant choisi pour son chapelain un prêtre hébraï, l'archevêque ne voulant point confirmer cette nomination. Alors le peuple en masse se porta à l'archevêché, qui fut écarté sans l'intervention du général en chef Alvarez. Quelques moines cependant furent victimes de la fureur populaire.
France.—Colonie d'Alger.—La nouvelle que les troupes françaises avaient essuyé une défaite dans une affaire avec les Hédoues est dénuée de fondement. La population européenne d'Alger était en 1854 de 9,600 âmes. Les arrivages dans le courant de cette année ont été de 947 tonnes, les importations de 8 millions 5 cent de francs, et les exportations de 3,766,662 francs. Le net revenu de la colonie est de 2 millions et demi de francs. On calcule que dans un rayon de 9 lieues au delors de la ville il y a 17,000 acres de terre en culture.

Le maréchal Sult a quitté Paris pour se rendre dans ses terres, aux environs de Toulouse, indigné, dit-on, de l'attachement du gouvernement contre les accusés politiques de Paris, Lyon, &c., et déclarant qu'il ne voulait point faire partie des juges du procès-maï. D'un autre côté le gouvernement rappelle à Paris M. de St. Aubaire, ambassadeur à Vienne. On vent qu'il assure à cette fameuse affaire, et les ministres se croient sûrs de son vote à la chambre des Pairs.
L'ouïeur du Ch. Rivar a été condamné à 6 mois de prison et 2000 francs d'amende pour libelle contre le *Revue de la République* dans un article intitulé "conversion du diable devenu vœux."

Un jugement très prompt est intervenu.
Hest quelq-uns de ces réformes qui frappent généralement par leur caractère de sévérité qu'il est d'autant plus allé de nos jours que le nombre de ceux qui n'ont point mérités d'être traités avec tant de rigueur; c'est ce qui est arrivé dans la mesure prise par le conseil de ville, à la dernière séance, de casser le rôle simple de la presque totalité des commissaires de police. C'est d'ailleurs le résultat de ce que nous avons dit précédemment, nous disons que les commissaires de police ont été cassés par le conseil de ville, à la dernière séance, de casser le rôle simple de la presque totalité des commissaires de police. C'est d'ailleurs le résultat de ce que nous avons dit précédemment, nous disons que les commissaires de police ont été cassés par le conseil de ville, à la dernière séance, de casser le rôle simple de la presque totalité des commissaires de police.

CHAMBRE DES DEPUTES.
Séance du 17 Avril 1853.
A une heure et demie la séance est ouverte et le procès verbal adopté.
Vingt-cinq membres au plus sont présents.
Les tribunes publiques sont presque vides.
Deux portefeuilles sont comme enseignes au banc des ministres.
M. Moreau (de la Meurthe) fait le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant dénomination d'un crédit de 10 millions.
M. le rapporteur, au nom de la commission, conclut au milieu du bruit à l'adoption du projet de loi.
M. le duc de Fitz James parait avoir avec M. Thibaut Sebastiani, une très vive altercation.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au traitement des ministres.
La parole est à M. Tracy. Cet honorable député reproche aux ministres leur coupable insouciance dans la marche des négociations, leur espèce de dédain envers le pays, et surtout envers la chambre.
Pour venir lancer ce reproche de la tribune, je ne m'en salue pas, dit-il, car la conscience d'un honnête homme ne peut être satisfaite que par la conscience d'un honnête homme.
M. Tracy rend grâce au ciel de ne pas avoir été otrety d'une simple dose d'intelligence, donc assez forte pour qu'il ne soit pas obligé de se faire comprendre par le langage français de l'Assemblée nationale devant les exigences du système continental.
La faiblesse de sa voix ne le permet de saisir que quelques mots du discours de M. Tracy, qui combat avec vivacité les doctrines de l'empire, doctrines qu'on a, dit-il, regardées trop long-temps comme articles d'évangile.
M. de Tracy cite le texte de l'article 23 du traité de Berlin, qui prescrit de respecter tous les vaisseaux chargés de transporter des marchandises propres à la consommation et à l'agrément de la vie. Il ne faut pas rendre l'Amérique responsable des vexations que Napoléon lui a infligées, et qui ont été réparées par le traité de Fontenay-aux-Roses.
L'orateur veut pour le projet de loi et trouve qu'il y a trop de susceptibilité à attacher de l'importance aux paroles du président Jackson, qui, au bout du compte, n'est qu'un simple particulier, tout à fait isolé par son message de gouvernement réel des Etats-Unis. (Bravos au centre.)
M. Fulchiron quitte sa place pour aller féliciter M. de Tracy.
M. Mauguin à la parole. Il pose en principe que la question à examiner est celle de savoir si l'indemnité doit être payée au droit ou sur une faveur. Il trouve un peu trop hasardé de supposer que le ministre, qui veut avoir le sentiment du danger pour l'avantage de son pays, le rejette de la réclamation. L'Amérique, après chaque guerre, semble se charger d'un système de l'indemnité, elle se présente devant chaque nation, ses pièces de réclamation ont un caractère de justice, elle ne veut pas de la reconnaissance, elle veut la reconnaissance.
M. Guizot réfute cette assertion par les écrits de M. Bignon, qui dans son histoire de France (depuis le 13 brumaire jusqu'à la paix de Tilsit) consigne les moyens employés par les Etats Unis pour résister à la violence anglaise, et les récompenses accordées par le gouvernement à chaque matelot qui, par sa résistance, a pu empêcher le sous-traiter à la presse. (Rires au centre.) M. Thiers semble rompre pour tout le ministère.
M. Mauguin—M. le ministre a voulu répondre à ce que je disais. Je rends justice aux Etats Unis de leurs bonnes intentions au sujet à chaque indemnité de ses frontières, mais il ne faut pas que l'Amérique se serve de son orgueil. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.
Le centre prend à tâche de l'interrompre.
M. Mauguin, il y a eu trois traités et à trois reprises, ce n'est pas de la même manière que vous le dites. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.
Le centre prend à tâche de l'interrompre.
M. Mauguin, il y a eu trois traités et à trois reprises, ce n'est pas de la même manière que vous le dites. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.

CHAMBRE DES DEPUTES.
Séance du 17 Avril 1853.
A une heure et demie la séance est ouverte et le procès verbal adopté.
Vingt-cinq membres au plus sont présents.
Les tribunes publiques sont presque vides.
Deux portefeuilles sont comme enseignes au banc des ministres.
M. Moreau (de la Meurthe) fait le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant dénomination d'un crédit de 10 millions.
M. le rapporteur, au nom de la commission, conclut au milieu du bruit à l'adoption du projet de loi.
M. le duc de Fitz James parait avoir avec M. Thibaut Sebastiani, une très vive altercation.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au traitement des ministres.
La parole est à M. Tracy. Cet honorable député reproche aux ministres leur coupable insouciance dans la marche des négociations, leur espèce de dédain envers le pays, et surtout envers la chambre.
Pour venir lancer ce reproche de la tribune, je ne m'en salue pas, dit-il, car la conscience d'un honnête homme ne peut être satisfaite que par la conscience d'un honnête homme.
M. Tracy rend grâce au ciel de ne pas avoir été otrety d'une simple dose d'intelligence, donc assez forte pour qu'il ne soit pas obligé de se faire comprendre par le langage français de l'Assemblée nationale devant les exigences du système continental.
La faiblesse de sa voix ne le permet de saisir que quelques mots du discours de M. Tracy, qui combat avec vivacité les doctrines de l'empire, doctrines qu'on a, dit-il, regardées trop long-temps comme articles d'évangile.
M. de Tracy cite le texte de l'article 23 du traité de Berlin, qui prescrit de respecter tous les vaisseaux chargés de transporter des marchandises propres à la consommation et à l'agrément de la vie. Il ne faut pas rendre l'Amérique responsable des vexations que Napoléon lui a infligées, et qui ont été réparées par le traité de Fontenay-aux-Roses.
L'orateur veut pour le projet de loi et trouve qu'il y a trop de susceptibilité à attacher de l'importance aux paroles du président Jackson, qui, au bout du compte, n'est qu'un simple particulier, tout à fait isolé par son message de gouvernement réel des Etats-Unis. (Bravos au centre.)
M. Fulchiron quitte sa place pour aller féliciter M. de Tracy.
M. Mauguin à la parole. Il pose en principe que la question à examiner est celle de savoir si l'indemnité doit être payée au droit ou sur une faveur. Il trouve un peu trop hasardé de supposer que le ministre, qui veut avoir le sentiment du danger pour l'avantage de son pays, le rejette de la réclamation. L'Amérique, après chaque guerre, semble se charger d'un système de l'indemnité, elle se présente devant chaque nation, ses pièces de réclamation ont un caractère de justice, elle ne veut pas de la reconnaissance, elle veut la reconnaissance.
M. Guizot réfute cette assertion par les écrits de M. Bignon, qui dans son histoire de France (depuis le 13 brumaire jusqu'à la paix de Tilsit) consigne les moyens employés par les Etats Unis pour résister à la violence anglaise, et les récompenses accordées par le gouvernement à chaque matelot qui, par sa résistance, a pu empêcher le sous-traiter à la presse. (Rires au centre.) M. Thiers semble rompre pour tout le ministère.
M. Mauguin—M. le ministre a voulu répondre à ce que je disais. Je rends justice aux Etats Unis de leurs bonnes intentions au sujet à chaque indemnité de ses frontières, mais il ne faut pas que l'Amérique se serve de son orgueil. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.
Le centre prend à tâche de l'interrompre.
M. Mauguin, il y a eu trois traités et à trois reprises, ce n'est pas de la même manière que vous le dites. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.

CHAMBRE DES DEPUTES.
Séance du 17 Avril 1853.
A une heure et demie la séance est ouverte et le procès verbal adopté.
Vingt-cinq membres au plus sont présents.
Les tribunes publiques sont presque vides.
Deux portefeuilles sont comme enseignes au banc des ministres.
M. Moreau (de la Meurthe) fait le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant dénomination d'un crédit de 10 millions.
M. le rapporteur, au nom de la commission, conclut au milieu du bruit à l'adoption du projet de loi.
M. le duc de Fitz James parait avoir avec M. Thibaut Sebastiani, une très vive altercation.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au traitement des ministres.
La parole est à M. Tracy. Cet honorable député reproche aux ministres leur coupable insouciance dans la marche des négociations, leur espèce de dédain envers le pays, et surtout envers la chambre.
Pour venir lancer ce reproche de la tribune, je ne m'en salue pas, dit-il, car la conscience d'un honnête homme ne peut être satisfaite que par la conscience d'un honnête homme.
M. Tracy rend grâce au ciel de ne pas avoir été otrety d'une simple dose d'intelligence, donc assez forte pour qu'il ne soit pas obligé de se faire comprendre par le langage français de l'Assemblée nationale devant les exigences du système continental.
La faiblesse de sa voix ne le permet de saisir que quelques mots du discours de M. Tracy, qui combat avec vivacité les doctrines de l'empire, doctrines qu'on a, dit-il, regardées trop long-temps comme articles d'évangile.
M. de Tracy cite le texte de l'article 23 du traité de Berlin, qui prescrit de respecter tous les vaisseaux chargés de transporter des marchandises propres à la consommation et à l'agrément de la vie. Il ne faut pas rendre l'Amérique responsable des vexations que Napoléon lui a infligées, et qui ont été réparées par le traité de Fontenay-aux-Roses.
L'orateur veut pour le projet de loi et trouve qu'il y a trop de susceptibilité à attacher de l'importance aux paroles du président Jackson, qui, au bout du compte, n'est qu'un simple particulier, tout à fait isolé par son message de gouvernement réel des Etats-Unis. (Bravos au centre.)
M. Fulchiron quitte sa place pour aller féliciter M. de Tracy.
M. Mauguin à la parole. Il pose en principe que la question à examiner est celle de savoir si l'indemnité doit être payée au droit ou sur une faveur. Il trouve un peu trop hasardé de supposer que le ministre, qui veut avoir le sentiment du danger pour l'avantage de son pays, le rejette de la réclamation. L'Amérique, après chaque guerre, semble se charger d'un système de l'indemnité, elle se présente devant chaque nation, ses pièces de réclamation ont un caractère de justice, elle ne veut pas de la reconnaissance, elle veut la reconnaissance.
M. Guizot réfute cette assertion par les écrits de M. Bignon, qui dans son histoire de France (depuis le 13 brumaire jusqu'à la paix de Tilsit) consigne les moyens employés par les Etats Unis pour résister à la violence anglaise, et les récompenses accordées par le gouvernement à chaque matelot qui, par sa résistance, a pu empêcher le sous-traiter à la presse. (Rires au centre.) M. Thiers semble rompre pour tout le ministère.
M. Mauguin—M. le ministre a voulu répondre à ce que je disais. Je rends justice aux Etats Unis de leurs bonnes intentions au sujet à chaque indemnité de ses frontières, mais il ne faut pas que l'Amérique se serve de son orgueil. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.
Le centre prend à tâche de l'interrompre.
M. Mauguin, il y a eu trois traités et à trois reprises, ce n'est pas de la même manière que vous le dites. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.

CHAMBRE DES DEPUTES.
Séance du 17 Avril 1853.
A une heure et demie la séance est ouverte et le procès verbal adopté.
Vingt-cinq membres au plus sont présents.
Les tribunes publiques sont presque vides.
Deux portefeuilles sont comme enseignes au banc des ministres.
M. Moreau (de la Meurthe) fait le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant dénomination d'un crédit de 10 millions.
M. le rapporteur, au nom de la commission, conclut au milieu du bruit à l'adoption du projet de loi.
M. le duc de Fitz James parait avoir avec M. Thibaut Sebastiani, une très vive altercation.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au traitement des ministres.
La parole est à M. Tracy. Cet honorable député reproche aux ministres leur coupable insouciance dans la marche des négociations, leur espèce de dédain envers le pays, et surtout envers la chambre.
Pour venir lancer ce reproche de la tribune, je ne m'en salue pas, dit-il, car la conscience d'un honnête homme ne peut être satisfaite que par la conscience d'un honnête homme.
M. Tracy rend grâce au ciel de ne pas avoir été otrety d'une simple dose d'intelligence, donc assez forte pour qu'il ne soit pas obligé de se faire comprendre par le langage français de l'Assemblée nationale devant les exigences du système continental.
La faiblesse de sa voix ne le permet de saisir que quelques mots du discours de M. Tracy, qui combat avec vivacité les doctrines de l'empire, doctrines qu'on a, dit-il, regardées trop long-temps comme articles d'évangile.
M. de Tracy cite le texte de l'article 23 du traité de Berlin, qui prescrit de respecter tous les vaisseaux chargés de transporter des marchandises propres à la consommation et à l'agrément de la vie. Il ne faut pas rendre l'Amérique responsable des vexations que Napoléon lui a infligées, et qui ont été réparées par le traité de Fontenay-aux-Roses.
L'orateur veut pour le projet de loi et trouve qu'il y a trop de susceptibilité à attacher de l'importance aux paroles du président Jackson, qui, au bout du compte, n'est qu'un simple particulier, tout à fait isolé par son message de gouvernement réel des Etats-Unis. (Bravos au centre.)
M. Fulchiron quitte sa place pour aller féliciter M. de Tracy.
M. Mauguin à la parole. Il pose en principe que la question à examiner est celle de savoir si l'indemnité doit être payée au droit ou sur une faveur. Il trouve un peu trop hasardé de supposer que le ministre, qui veut avoir le sentiment du danger pour l'avantage de son pays, le rejette de la réclamation. L'Amérique, après chaque guerre, semble se charger d'un système de l'indemnité, elle se présente devant chaque nation, ses pièces de réclamation ont un caractère de justice, elle ne veut pas de la reconnaissance, elle veut la reconnaissance.
M. Guizot réfute cette assertion par les écrits de M. Bignon, qui dans son histoire de France (depuis le 13 brumaire jusqu'à la paix de Tilsit) consigne les moyens employés par les Etats Unis pour résister à la violence anglaise, et les récompenses accordées par le gouvernement à chaque matelot qui, par sa résistance, a pu empêcher le sous-traiter à la presse. (Rires au centre.) M. Thiers semble rompre pour tout le ministère.
M. Mauguin—M. le ministre a voulu répondre à ce que je disais. Je rends justice aux Etats Unis de leurs bonnes intentions au sujet à chaque indemnité de ses frontières, mais il ne faut pas que l'Amérique se serve de son orgueil. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.
Le centre prend à tâche de l'interrompre.
M. Mauguin, il y a eu trois traités et à trois reprises, ce n'est pas de la même manière que vous le dites. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.

CHAMBRE DES DEPUTES.
Séance du 17 Avril 1853.
A une heure et demie la séance est ouverte et le procès verbal adopté.
Vingt-cinq membres au plus sont présents.
Les tribunes publiques sont presque vides.
Deux portefeuilles sont comme enseignes au banc des ministres.
M. Moreau (de la Meurthe) fait le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant dénomination d'un crédit de 10 millions.
M. le rapporteur, au nom de la commission, conclut au milieu du bruit à l'adoption du projet de loi.
M. le duc de Fitz James parait avoir avec M. Thibaut Sebastiani, une très vive altercation.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au traitement des ministres.
La parole est à M. Tracy. Cet honorable député reproche aux ministres leur coupable insouciance dans la marche des négociations, leur espèce de dédain envers le pays, et surtout envers la chambre.
Pour venir lancer ce reproche de la tribune, je ne m'en salue pas, dit-il, car la conscience d'un honnête homme ne peut être satisfaite que par la conscience d'un honnête homme.
M. Tracy rend grâce au ciel de ne pas avoir été otrety d'une simple dose d'intelligence, donc assez forte pour qu'il ne soit pas obligé de se faire comprendre par le langage français de l'Assemblée nationale devant les exigences du système continental.
La faiblesse de sa voix ne le permet de saisir que quelques mots du discours de M. Tracy, qui combat avec vivacité les doctrines de l'empire, doctrines qu'on a, dit-il, regardées trop long-temps comme articles d'évangile.
M. de Tracy cite le texte de l'article 23 du traité de Berlin, qui prescrit de respecter tous les vaisseaux chargés de transporter des marchandises propres à la consommation et à l'agrément de la vie. Il ne faut pas rendre l'Amérique responsable des vexations que Napoléon lui a infligées, et qui ont été réparées par le traité de Fontenay-aux-Roses.
L'orateur veut pour le projet de loi et trouve qu'il y a trop de susceptibilité à attacher de l'importance aux paroles du président Jackson, qui, au bout du compte, n'est qu'un simple particulier, tout à fait isolé par son message de gouvernement réel des Etats-Unis. (Bravos au centre.)
M. Fulchiron quitte sa place pour aller féliciter M. de Tracy.
M. Mauguin à la parole. Il pose en principe que la question à examiner est celle de savoir si l'indemnité doit être payée au droit ou sur une faveur. Il trouve un peu trop hasardé de supposer que le ministre, qui veut avoir le sentiment du danger pour l'avantage de son pays, le rejette de la réclamation. L'Amérique, après chaque guerre, semble se charger d'un système de l'indemnité, elle se présente devant chaque nation, ses pièces de réclamation ont un caractère de justice, elle ne veut pas de la reconnaissance, elle veut la reconnaissance.
M. Guizot réfute cette assertion par les écrits de M. Bignon, qui dans son histoire de France (depuis le 13 brumaire jusqu'à la paix de Tilsit) consigne les moyens employés par les Etats Unis pour résister à la violence anglaise, et les récompenses accordées par le gouvernement à chaque matelot qui, par sa résistance, a pu empêcher le sous-traiter à la presse. (Rires au centre.) M. Thiers semble rompre pour tout le ministère.
M. Mauguin—M. le ministre a voulu répondre à ce que je disais. Je rends justice aux Etats Unis de leurs bonnes intentions au sujet à chaque indemnité de ses frontières, mais il ne faut pas que l'Amérique se serve de son orgueil. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.
Le centre prend à tâche de l'interrompre.
M. Mauguin, il y a eu trois traités et à trois reprises, ce n'est pas de la même manière que vous le dites. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.

CHAMBRE DES DEPUTES.
Séance du 17 Avril 1853.
A une heure et demie la séance est ouverte et le procès verbal adopté.
Vingt-cinq membres au plus sont présents.
Les tribunes publiques sont presque vides.
Deux portefeuilles sont comme enseignes au banc des ministres.
M. Moreau (de la Meurthe) fait le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant dénomination d'un crédit de 10 millions.
M. le rapporteur, au nom de la commission, conclut au milieu du bruit à l'adoption du projet de loi.
M. le duc de Fitz James parait avoir avec M. Thibaut Sebastiani, une très vive altercation.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au traitement des ministres.
La parole est à M. Tracy. Cet honorable député reproche aux ministres leur coupable insouciance dans la marche des négociations, leur espèce de dédain envers le pays, et surtout envers la chambre.
Pour venir lancer ce reproche de la tribune, je ne m'en salue pas, dit-il, car la conscience d'un honnête homme ne peut être satisfaite que par la conscience d'un honnête homme.
M. Tracy rend grâce au ciel de ne pas avoir été otrety d'une simple dose d'intelligence, donc assez forte pour qu'il ne soit pas obligé de se faire comprendre par le langage français de l'Assemblée nationale devant les exigences du système continental.
La faiblesse de sa voix ne le permet de saisir que quelques mots du discours de M. Tracy, qui combat avec vivacité les doctrines de l'empire, doctrines qu'on a, dit-il, regardées trop long-temps comme articles d'évangile.
M. de Tracy cite le texte de l'article 23 du traité de Berlin, qui prescrit de respecter tous les vaisseaux chargés de transporter des marchandises propres à la consommation et à l'agrément de la vie. Il ne faut pas rendre l'Amérique responsable des vexations que Napoléon lui a infligées, et qui ont été réparées par le traité de Fontenay-aux-Roses.
L'orateur veut pour le projet de loi et trouve qu'il y a trop de susceptibilité à attacher de l'importance aux paroles du président Jackson, qui, au bout du compte, n'est qu'un simple particulier, tout à fait isolé par son message de gouvernement réel des Etats-Unis. (Bravos au centre.)
M. Fulchiron quitte sa place pour aller féliciter M. de Tracy.
M. Mauguin à la parole. Il pose en principe que la question à examiner est celle de savoir si l'indemnité doit être payée au droit ou sur une faveur. Il trouve un peu trop hasardé de supposer que le ministre, qui veut avoir le sentiment du danger pour l'avantage de son pays, le rejette de la réclamation. L'Amérique, après chaque guerre, semble se charger d'un système de l'indemnité, elle se présente devant chaque nation, ses pièces de réclamation ont un caractère de justice, elle ne veut pas de la reconnaissance, elle veut la reconnaissance.
M. Guizot réfute cette assertion par les écrits de M. Bignon, qui dans son histoire de France (depuis le 13 brumaire jusqu'à la paix de Tilsit) consigne les moyens employés par les Etats Unis pour résister à la violence anglaise, et les récompenses accordées par le gouvernement à chaque matelot qui, par sa résistance, a pu empêcher le sous-traiter à la presse. (Rires au centre.) M. Thiers semble rompre pour tout le ministère.
M. Mauguin—M. le ministre a voulu répondre à ce que je disais. Je rends justice aux Etats Unis de leurs bonnes intentions au sujet à chaque indemnité de ses frontières, mais il ne faut pas que l'Amérique se serve de son orgueil. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.
Le centre prend à tâche de l'interrompre.
M. Mauguin, il y a eu trois traités et à trois reprises, ce n'est pas de la même manière que vous le dites. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.

CHAMBRE DES DEPUTES.
Séance du 17 Avril 1853.
A une heure et demie la séance est ouverte et le procès verbal adopté.
Vingt-cinq membres au plus sont présents.
Les tribunes publiques sont presque vides.
Deux portefeuilles sont comme enseignes au banc des ministres.
M. Moreau (de la Meurthe) fait le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant dénomination d'un crédit de 10 millions.
M. le rapporteur, au nom de la commission, conclut au milieu du bruit à l'adoption du projet de loi.
M. le duc de Fitz James parait avoir avec M. Thibaut Sebastiani, une très vive altercation.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au traitement des ministres.
La parole est à M. Tracy. Cet honorable député reproche aux ministres leur coupable insouciance dans la marche des négociations, leur espèce de dédain envers le pays, et surtout envers la chambre.
Pour venir lancer ce reproche de la tribune, je ne m'en salue pas, dit-il, car la conscience d'un honnête homme ne peut être satisfaite que par la conscience d'un honnête homme.
M. Tracy rend grâce au ciel de ne pas avoir été otrety d'une simple dose d'intelligence, donc assez forte pour qu'il ne soit pas obligé de se faire comprendre par le langage français de l'Assemblée nationale devant les exigences du système continental.
La faiblesse de sa voix ne le permet de saisir que quelques mots du discours de M. Tracy, qui combat avec vivacité les doctrines de l'empire, doctrines qu'on a, dit-il, regardées trop long-temps comme articles d'évangile.
M. de Tracy cite le texte de l'article 23 du traité de Berlin, qui prescrit de respecter tous les vaisseaux chargés de transporter des marchandises propres à la consommation et à l'agrément de la vie. Il ne faut pas rendre l'Amérique responsable des vexations que Napoléon lui a infligées, et qui ont été réparées par le traité de Fontenay-aux-Roses.
L'orateur veut pour le projet de loi et trouve qu'il y a trop de susceptibilité à attacher de l'importance aux paroles du président Jackson, qui, au bout du compte, n'est qu'un simple particulier, tout à fait isolé par son message de gouvernement réel des Etats-Unis. (Bravos au centre.)
M. Fulchiron quitte sa place pour aller féliciter M. de Tracy.
M. Mauguin à la parole. Il pose en principe que la question à examiner est celle de savoir si l'indemnité doit être payée au droit ou sur une faveur. Il trouve un peu trop hasardé de supposer que le ministre, qui veut avoir le sentiment du danger pour l'avantage de son pays, le rejette de la réclamation. L'Amérique, après chaque guerre, semble se charger d'un système de l'indemnité, elle se présente devant chaque nation, ses pièces de réclamation ont un caractère de justice, elle ne veut pas de la reconnaissance, elle veut la reconnaissance.
M. Guizot réfute cette assertion par les écrits de M. Bignon, qui dans son histoire de France (depuis le 13 brumaire jusqu'à la paix de Tilsit) consigne les moyens employés par les Etats Unis pour résister à la violence anglaise, et les récompenses accordées par le gouvernement à chaque matelot qui, par sa résistance, a pu empêcher le sous-traiter à la presse. (Rires au centre.) M. Thiers semble rompre pour tout le ministère.
M. Mauguin—M. le ministre a voulu répondre à ce que je disais. Je rends justice aux Etats Unis de leurs bonnes intentions au sujet à chaque indemnité de ses frontières, mais il ne faut pas que l'Amérique se serve de son orgueil. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.
Le centre prend à tâche de l'interrompre.
M. Mauguin, il y a eu trois traités et à trois reprises, ce n'est pas de la même manière que vous le dites. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.

CHAMBRE DES DEPUTES.
Séance du 17 Avril 1853.
A une heure et demie la séance est ouverte et le procès verbal adopté.
Vingt-cinq membres au plus sont présents.
Les tribunes publiques sont presque vides.
Deux portefeuilles sont comme enseignes au banc des ministres.
M. Moreau (de la Meurthe) fait le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant dénomination d'un crédit de 10 millions.
M. le rapporteur, au nom de la commission, conclut au milieu du bruit à l'adoption du projet de loi.
M. le duc de Fitz James parait avoir avec M. Thibaut Sebastiani, une très vive altercation.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au traitement des ministres.
La parole est à M. Tracy. Cet honorable député reproche aux ministres leur coupable insouciance dans la marche des négociations, leur espèce de dédain envers le pays, et surtout envers la chambre.
Pour venir lancer ce reproche de la tribune, je ne m'en salue pas, dit-il, car la conscience d'un honnête homme ne peut être satisfaite que par la conscience d'un honnête homme.
M. Tracy rend grâce au ciel de ne pas avoir été otrety d'une simple dose d'intelligence, donc assez forte pour qu'il ne soit pas obligé de se faire comprendre par le langage français de l'Assemblée nationale devant les exigences du système continental.
La faiblesse de sa voix ne le permet de saisir que quelques mots du discours de M. Tracy, qui combat avec vivacité les doctrines de l'empire, doctrines qu'on a, dit-il, regardées trop long-temps comme articles d'évangile.
M. de Tracy cite le texte de l'article 23 du traité de Berlin, qui prescrit de respecter tous les vaisseaux chargés de transporter des marchandises propres à la consommation et à l'agrément de la vie. Il ne faut pas rendre l'Amérique responsable des vexations que Napoléon lui a infligées, et qui ont été réparées par le traité de Fontenay-aux-Roses.
L'orateur veut pour le projet de loi et trouve qu'il y a trop de susceptibilité à attacher de l'importance aux paroles du président Jackson, qui, au bout du compte, n'est qu'un simple particulier, tout à fait isolé par son message de gouvernement réel des Etats-Unis. (Bravos au centre.)
M. Fulchiron quitte sa place pour aller féliciter M. de Tracy.
M. Mauguin à la parole. Il pose en principe que la question à examiner est celle de savoir si l'indemnité doit être payée au droit ou sur une faveur. Il trouve un peu trop hasardé de supposer que le ministre, qui veut avoir le sentiment du danger pour l'avantage de son pays, le rejette de la réclamation. L'Amérique, après chaque guerre, semble se charger d'un système de l'indemnité, elle se présente devant chaque nation, ses pièces de réclamation ont un caractère de justice, elle ne veut pas de la reconnaissance, elle veut la reconnaissance.
M. Guizot réfute cette assertion par les écrits de M. Bignon, qui dans son histoire de France (depuis le 13 brumaire jusqu'à la paix de Tilsit) consigne les moyens employés par les Etats Unis pour résister à la violence anglaise, et les récompenses accordées par le gouvernement à chaque matelot qui, par sa résistance, a pu empêcher le sous-traiter à la presse. (Rires au centre.) M. Thiers semble rompre pour tout le ministère.
M. Mauguin—M. le ministre a voulu répondre à ce que je disais. Je rends justice aux Etats Unis de leurs bonnes intentions au sujet à chaque indemnité de ses frontières, mais il ne faut pas que l'Amérique se serve de son orgueil. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.
Le centre prend à tâche de l'interrompre.
M. Mauguin, il y a eu trois traités et à trois reprises, ce n'est pas de la même manière que vous le dites. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.

CHAMBRE DES DEPUTES.
Séance du 17 Avril 1853.
A une heure et demie la séance est ouverte et le procès verbal adopté.
Vingt-cinq membres au plus sont présents.
Les tribunes publiques sont presque vides.
Deux portefeuilles sont comme enseignes au banc des ministres.
M. Moreau (de la Meurthe) fait le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant dénomination d'un crédit de 10 millions.
M. le rapporteur, au nom de la commission, conclut au milieu du bruit à l'adoption du projet de loi.
M. le duc de Fitz James parait avoir avec M. Thibaut Sebastiani, une très vive altercation.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au traitement des ministres.
La parole est à M. Tracy. Cet honorable député reproche aux ministres leur coupable insouciance dans la marche des négociations, leur espèce de dédain envers le pays, et surtout envers la chambre.
Pour venir lancer ce reproche de la tribune, je ne m'en salue pas, dit-il, car la conscience d'un honnête homme ne peut être satisfaite que par la conscience d'un honnête homme.
M. Tracy rend grâce au ciel de ne pas avoir été otrety d'une simple dose d'intelligence, donc assez forte pour qu'il ne soit pas obligé de se faire comprendre par le langage français de l'Assemblée nationale devant les exigences du système continental.
La faiblesse de sa voix ne le permet de saisir que quelques mots du discours de M. Tracy, qui combat avec vivacité les doctrines de l'empire, doctrines qu'on a, dit-il, regardées trop long-temps comme articles d'évangile.
M. de Tracy cite le texte de l'article 23 du traité de Berlin, qui prescrit de respecter tous les vaisseaux chargés de transporter des marchandises propres à la consommation et à l'agrément de la vie. Il ne faut pas rendre l'Amérique responsable des vexations que Napoléon lui a infligées, et qui ont été réparées par le traité de Fontenay-aux-Roses.
L'orateur veut pour le projet de loi et trouve qu'il y a trop de susceptibilité à attacher de l'importance aux paroles du président Jackson, qui, au bout du compte, n'est qu'un simple particulier, tout à fait isolé par son message de gouvernement réel des Etats-Unis. (Bravos au centre.)
M. Fulchiron quitte sa place pour aller féliciter M. de Tracy.
M. Mauguin à la parole. Il pose en principe que la question à examiner est celle de savoir si l'indemnité doit être payée au droit ou sur une faveur. Il trouve un peu trop hasardé de supposer que le ministre, qui veut avoir le sentiment du danger pour l'avantage de son pays, le rejette de la réclamation. L'Amérique, après chaque guerre, semble se charger d'un système de l'indemnité, elle se présente devant chaque nation, ses pièces de réclamation ont un caractère de justice, elle ne veut pas de la reconnaissance, elle veut la reconnaissance.
M. Guizot réfute cette assertion par les écrits de M. Bignon, qui dans son histoire de France (depuis le 13 brumaire jusqu'à la paix de Tilsit) consigne les moyens employés par les Etats Unis pour résister à la violence anglaise, et les récompenses accordées par le gouvernement à chaque matelot qui, par sa résistance, a pu empêcher le sous-traiter à la presse. (Rires au centre.) M. Thiers semble rompre pour tout le ministère.
M. Mauguin—M. le ministre a voulu répondre à ce que je disais. Je rends justice aux Etats Unis de leurs bonnes intentions au sujet à chaque indemnité de ses frontières, mais il ne faut pas que l'Amérique se serve de son orgueil. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.
Le centre prend à tâche de l'interrompre.
M. Mauguin, il y a eu trois traités et à trois reprises, ce n'est pas de la même manière que vous le dites. (Rires au centre.) Tachez au moins de nous apporter d'autres objections; l'orateur cite ensuite les différends traités que les Américains ont violés.

CH